

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Bismi l-Lahi r-Rahmani r-Rahim

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Louanges à Allah Seigneur des mondes,
que Allah honore et élève davantage en degrés
notre maître Mouhammad et qu'Il préserve
sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°821

Le vendredi 19 juin 2015, le 2 *Ramadan* 1436 de l'Hégire.

Que convient-il qu'un croyant fasse durant les journées de Ramadan ?

Mes frères de Foi,

La louange est à *Allah*, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous demandons Son pardon et nous nous repentons à Lui. Nous demandons que *Allah* nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises actions. Celui que *Allah* guide, nul ne peut l'égarer ; et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah* le seul à ne pas avoir d'associé, ni de ressemblant ni de semblable, ni d'équivalent ni d'égal.

Et je témoigne que notre Maître, notre bien-aimé, notre éminent guide, celui qui nous réjouit le cœur, notre Maître *Mouhammad* est Son esclave et Son messager, Son bien-aimé et celui qu'Il a élu, celui que *Allah* a envoyé en tant que miséricorde pour les gens, en tant que guide annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur contre un châtement. Il a parfaitement transmis le message, il s'est acquitté de ce qui lui a été confié, il a donné le conseil à la communauté et a fourni son effort, un véritable effort, dans la voie que *Allah* agréa. Que Dieu le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué chacun de Ses prophètes.

Ô *Allah*, honore et élève davantage en degrés et préserve de ce qu'il craint pour sa communauté notre Maître *Mouhammad* ainsi que la famille de notre Maître *Mouhammad* comme Tu as honoré et élevé davantage en degrés et préservé de ce qu'il craint pour sa communauté notre Maître *Ibrahim* ainsi que la famille de notre Maître *Ibrahim*. Et accorde Tes bénédictions à notre Maître *Mouhammad* ainsi qu'à la famille de notre Maître *Mouhammad* comme Tu as accordé Tes bénédictions à notre Maître *Ibrahim* ainsi qu'à la famille de notre Maître *Ibrahim*. Certes Tu es *Al-Hamid*, Celui Qui mérite les louanges, *Al-Majid*, Celui Qui est glorifié.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-[^]Aliyy*, *Al-Qadir*, Celui Qui dit dans Son Livre qui ne comporte pas de contradiction :

﴿أَمَّنْ هُوَ قَانِتٌ ءَانَاءِ اللَّيْلِ سَاجِدًا وَقَائِمًا يَحْذَرُ الْآخِرَةَ وَيَرْجُوا رَحْمَةَ رَبِّهِ قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الَّذِينَ يَعْلَمُونَ وَالَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ أُولُو الْأَلْبَابِ﴾

[sourat Az-Zoumar / 9] ('amman houwa qanitoun 'ana'i l-laylisajidanwaga'imanyahdharou l-'akhiratawayarjourahmatarabbihigoul hal yastawi l-ladhina ya^lamouna wal-ladhina la ya^lamouna 'innamayatahdakkarou 'oulou l-'albab)ce qui signifie :« **Est-ce que celui qui implore pendant toute la nuit prosterné ou debout craignant l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur [est comme ceux qui adorent autre que Allah]? Dis : sont-ils équivalents ceux qui ont la connaissance et ceux qui ne l'ont pas ? Seuls ceux qui utilisent correctement leur raison s'en rappellent.** »

Esclaves de Allah, voici le mois de Ramadan qui est revenu. Le mois de l'ascèse et de l'éducation de l'âme, le mois du repentir et de la purification de l'âme, le mois de la récitation du Qour'an, des veillées en prières et de la multiplication des actes de bien. Alors esclave de Allah, empresses-toi d'occuper tes journées et tes souffles à obéir à Allah. Car, celui qui n'occupe pas son temps libre par ce qui lui incombe de faire et sera en sa faveur au Jour dernier, l'oisiveté l'incitera à faire ce qui ne sera pas en sa faveur. Dis-toi : je ne laisse pas ce mois passer sans en profiter, sans y faire du bien.

Ainsi à l'aube, tu peux commencer ta journée par l'évocation de Allah en disant :

((بِسْمِ اللَّهِ الَّذِي لَا يَضُرُّ مَعَ اسْمِهِ شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ))

(bismi l-Lahi l-ladhi layadourrou ma^a smihichay'ou fi l-'ard wala fi s-sama'i wahouwa s-Sami^ou l-^Alim)

Dis cela trois fois matin et soir. En effet, il est parvenu de notre bien-aimé Mouhammad ﷺ que celui qui le répète trois fois, rien ne lui nuira. Ensuite réitère mon frère dans la voie que Allah agréée, la récitation de tes évocations habituelles de protection (tahsin) matin et soir, les invocations de protection qui sont parvenues du Messager de Allah ﷺ. Si Allah le veut, Allah repoussera de toila nuisance des humains et des jinn.

Ensuite, empresses-toi de faire la prière du soubh en assemblée. Il est ainsi parvenu du Messager de Allah ﷺ:

((مَنْ صَلَّى الْعِشَاءَ فِي جَمَاعَةٍ فَكَأَنَّمَا صَلَّى فِي جَمَاعَةٍ فِي الصُّبْحِ وَمَنْ صَلَّى اللَّيْلَ وَمَنْ صَلَّى الصُّبْحَ فِي جَمَاعَةٍ فَكَأَنَّمَا صَلَّى اللَّيْلَ كُلَّهُ))

[rapporté par Mouslim] (man salla l'icha' fi jama^ah faka'annama qama nisfa l-layli waman salla s-soubha fi jama^ah faka'annama salla l-layla koullah)ce qui signifie « **Celui qui accomplit la prière du ^Icha' en assemblée, il est comme celui qui a veillé la moitié de la nuit en prières [surrogatoires]. Et celui qui accomplit la prière du soubh en assemblée, il est comme celui qui a veillé toute la nuit en prières [surrogatoires].** » Si un cours de récitation de Qour'an matinal est organisé dans la mosquée de ton quartier par des gens de science et dignes de confiance, alors sois de ceux qui y participent car Ramadan est le mois du Qour'an. Et si des gens de science et dignes de confiance tiennent dans la mosquée de ton quartier une assemblée de science, alors assiste à ces assemblées. Il est parvenu dans les Sounan de Ibnou Majah que Abou Dharr rapporte que le Messager de Allah ﷺ lui a dit :

((يَا أَبَا ذَرٍّ لَأَنْ تَعْدُو فَتَتَعَلَّمَ آيَةً مِنْ كِتَابِ اللَّهِ خَيْرٌ لَكَ مِنْ أَنْ تُصَلِّيَ مِائَةَ رَكْعَةٍ وَلَأَنْ تَعْدُو فَتَتَعَلَّمَ بِأَبَا مِنْ الْعِلْمِ خَيْرٌ لَكَ مِنْ أَنْ تُصَلِّيَ أَلْفَ رَكْعَةٍ))

(yā Abā Dharr la 'an taghdouwa fatata'allama 'ayatan min kitabi l-Lahi khayroun laka min 'an tousalliya mi'ata raka'ah wala 'an taghdouwa fatata'allam baban mina l-'ilmi khayroun laka min 'an tousalliya 'alfa raka'ah) ce qui signifie : « **Ô Abou Dharr, si tu te déplaces au matin et que tu apprends une 'ayah du Qur'an, cela vaut mieux pour toi que d'accomplir cent rak'ah [surrogatoires]. Et si tu te déplaces au matin et que tu apprends un chapitre de science, cela vaut mieux pour toi que d'accomplir mille rak'ah [surrogatoires].** » Ne rate donc pas cet immense bien surtout dans ce mois éminent, surtout dans ce mois émérite.

Après cela, si tu vas accomplir des tâches et des besognes du bas monde, alors veille à ce que ton travail soit accompli avec une bonne intention pour que tu en tires des récompenses et afin que ces respirations ne soient pas gaspillées. Également, fais preuve de piété à l'égard de Allah dans ton travail. Ne mens pas, ne trompe pas. Prends pour exemple la parole de la meilleure des créatures et de l'élus du Créateur, notre maître Mouhammad ﷺ, qui a dit :

((الصِّيَامُ جُنَّةٌ فَإِذَا صَامَ أَحَدُكُمْ فَلَا يَرْفُثْ وَلَا يَجْهَلْ وَإِنْ امْرُؤٌ قَاتَلَهُ أَوْ شَاتَمَهُ فَلْيَقُلْ إِنِّي صَائِمٌ إِنِّي))

[rapporté par Malik dans le Mouwatta'] (as-siyamoujounnah, fa'idha sama'ahadoukoum fala yarfourth wala yajhalwa 'inimrou'ounqatalahou 'aw chatamahou falyaqoul : 'inni sa'im, 'inni sa'im) ce qui signifie : « **Le jeûne est une protection. Lorsque l'un d'entre vous fait le jeûne, qu'il ne commette pas de grand péché, qu'il ne fasse pas preuve d'injustice envers les gens. Et si quelqu'un le provoque ou l'insulte, qu'il dise : je suis en train de jeûner, je suis en train de jeûner.** » Voilà les caractères que le Messager de Allah ﷺ nous a ordonné d'avoir. Alors, attache-toi à ces bons caractères. En effet, pendant le mois de Ramadan, les portes des jardins du Paradis sont ouvertes, les portes des fournaises de l'enfer sont fermées et les [grands] chaytan (diables) sont enchaînés. Alors sois sur tes gardes et garde-toi bien d'insulter, d'injurier et de maudire les musulmans, sous prétexte que tu es en train de jeûner, le jeûne n'étant pas une excuse pour insulter les gens.

Fais preuve de piété à l'égard de Allah, ô toi esclave de Allah. Certes, c'est par l'obéissance à Allah que les moments que tu passeras seront agréables, que Allah te facilite les difficultés de la faim et de la soif et que les heures vont s'écouler sans que tu ne t'en aperçoives.

Lorsque le temps de la prière du ^Asr entre, alors veille à emmener quelqu'un avec toi assister à une assemblée de bien pour que ta récompense augmente et que ta rétribution soit plus éminente. Va avec ton voisin, avec ton ami, avec ton fils pour accomplir la prière du ^Asr à la mosquée. Ensuite, laisse ton cœur et tes oreilles se réjouir par le cours de science qui est donné par des gens qui ont pris la connaissance par transmission orale et qui sont dignes de confiance. Et ce, afin que tu saches comment obéir à Allah et pour prendre dans cette résidence qui sera anéantie de quoi bâtir ta résidence qui n'aura pas de fin.

Après le cours, retourne chez toi et enseigne à ta femme ce que tu as appris. Le Messager de Allah ﷺ a dit dans un hadith rapporté par Al-Boukhariyy :

((بَلِّغُوا عَنِّي وَلَوْ آيَةً))

(balighou ^ani wa law ^ayah) ce qui signifie : « **Transmettez de moi, ne serait-ce qu'une seule ^ayah.** »

Et si une personne de ta famille a besoin d'aide, empresse-toi de répondre à l'appel. Sois une aide pour eux, et va vers eux avec le sourire ainsi que la belle parole ; soulage-les de la fatigue éprouvante par des paroles douces. Rappelle-toi la parole du Messager de Allah ﷺ :

((خَيْرُكُمْ خَيْرُكُمْ لِأَهْلِهِ))

[rapporté par Ibnou Hibban et autres] (khayroukoum khayroukoum li ^ahlih) ce qui signifie : « **Font partie des meilleurs d'entre vous, ceux qui sont les meilleurs envers leur épouse.** »

Mon frère musulman, quoi de plus agréable que d'envoyer une part de ta nourriture et de ta boisson à ton voisin nécessiteux ou à un quelqu'un dans le besoin que tu connais. Tu l'honores par recherche de l'agrément de Allah. Tu donnes de quoi rompre le jeûne à un jeûneur qui n'a pas de quoi rompre son jeûne, tu gagneras la récompense que le Messager de Allah ﷺ a promise :

((مَنْ فَطَرَ صَائِمًا كَانَ لَهُ مِثْلُ أَجْرِهِ غَيْرَ أَنَّهُ لَا يَنْقُصُ مِنْ أَجْرِ الصَّائِمِ شَيْئًا))

[rapporté par At-Tirmidhiyy] (man fattara sa ^iman kana lahou mithlou ^ajrihi ghayra ^annahou la yanqousou min ^ajris-sa ^imi chay'a) ce qui signifie : « **Celui qui donne de quoi rompre son jeûne à un jeûneur aura une récompense comparable à la récompense du jeûneur sans toutefois que la récompense du jeûneur ne soit en rien diminuée.** » C'est-à-dire qu'il aura une récompense qui ressemble à la récompense du jeûneur mais qui ne sera pas totalement égale de tous les points de vue. En effet, celui qui a jeûné le mois de Ramadan accomplit une obligation. Quant à celui qui lui a donné de quoi rompre le jeûne, il a fait un acte surrogatoire. Et l'acte surrogatoire n'est pas équivalent à l'acte obligatoire. Le Messager de Allah ﷺ a dit dans un *hadith qouddsiyy* :

((قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ وَمَا تَقَرَّبَ إِلَيَّ عَبْدِي بِشَيْءٍ أَحَبَّ إِلَيَّ مِمَّا افْتَرَضْتُ عَلَيْهِ))

(qala l-Lahou ^azza wajalla wama taqarraba ^ilayya ^abdi bichay'in ^ahabba ^ilayya mimma ftaradtou ^alayh) qui signifie : « **Allah ^azza wajalla dit** : ce qui signifie : "**Mon esclave ne se rapprochera pas plus de Mon agrément que par ce que J'ai rendu obligatoire sur lui.**" »

Si celui à qui tu donnes de quoi rompre son jeûne est pauvre et ne trouve pas ce qui lui permet de se nourrir, cela vaut mieux et il est prioritaire.

Enfin, mon frère jeûneur, quand tu as su que le temps du *maghrib* est bien entré après avoir observé le coucher du soleil ou après avoir entendu un *mou ^adhin* digne de confiance qui se base sur l'observation, alors empresse-toi de rompre le jeûne en raison du *hadith* :

((لَا يَزَالُ النَّاسُ بِخَيْرٍ مَا عَجَّلُوا الْفِطْرَ))

(la yazalou n-naçou bikhayrin ma ^ajjalou l-fitr) qui signifie : « **Les gens restent dans un bien tant qu'ils rompent le jeûne rapidement.** »

et dis :

((اللَّهُمَّ لَكَ صُمْتُ وَعَلَى رِزْقِكَ أَفْطَرْتُ ذَهَبَ الظَّمَأُ وَأَبْتَلَّتِ العُرُوقُ وَثَبَتَ الأَجْرُ إِنْ شَاءَ اللَّهُ))

(Allahoumma laka soumtou wa^ala rizqika ^aftart ; dhahaba dh-dhama'ou wabtallati l-^ourouq, wathabata l-^ajrou ^in cha' Allah) ce qui signifie : « **Ô Allah, c'est par recherche de Ton agrément que j'ai jeûné et c'est avec la nourriture que Tu m'as accordée comme subsistance que je romps le**

jeûne. La soif est partie, les veines se sont irriguées et la récompense est confirmée, si Allah le veut. »

Et romps le jeûne avec des dattes. Si tu ne trouves pas de dattes, alors prends de l'eau. Il a été rapporté par *At-Tirmidhiyy* du Messager de Allah ﷺ :

((إِذَا أَفْطَرَ أَحَدُكُمْ فَلْيُفْطِرْ عَلَى تَمْرٍ فَإِنَّهُ بَرَكَةٌ فَمَنْ لَمْ يَجِدْ فَلْيُفْطِرْ عَلَى مَاءٍ فَإِنَّهُ طَهُورٌ))

(*'idha 'aftara 'ahadoukoum falyouftir ^ala tamrin fa'innahou barakah faman lam yajid falyouftir ^ala ma'in fa'innahou tahour*) ce qui signifie : « **Lorsque que l'un d'entre vous rompt le jeûne, qu'il rompe en consommant des dattes parce qu'elles sont bénies. S'il n'en trouve pas, alors qu'il prenne de l'eau car elle est purificatrice. »**

Ensuite mon frère jeûneur, lève-toi pour accomplir la prière du *Maghrib*. Après avoir terminé ta rupture du jeûne, rends-toi avec résolution et entrain à la mosquée pour accomplir la prière du *^Icha'* et les prières surrogatoires de *Ramadan*. Garde-toi de perdre ton temps en regardant la télévision, en zappant d'une chaîne à une autre pour prolonger tes veillées sans aucun profit et retarder l'heure de ton réveil. Va plutôt te coucher après la prière du *Tarawih* et dis :

((اللَّهُمَّ بِاسْمِكَ أَمُوتُ وَأَحْيَا))

(*Al-Lahoumma bismika 'amoutou wa'ahya*) ce qui signifie : « Ô Allah, c'est en prononçant Ton nom que je meurs et que je revis » ceci, afin d'avoir la force de te lever avant l'aube pour accomplir des prières surrogatoires de nuit et pour réciter le *Qour'an*. Après cela, prends ton *sahour*. En effet,

((فَإِنَّ فِي السَّحُورِ بَرَكَةً))

(*fa'inna fis-sahouri barakah*) ce qui signifie : « **Il y a certes une bénédiction dans le sahour** » selon un *hadith* rapporté par *Al-Boukhariyy* du Vérédique dont la véracité est confirmée par la révélation qu'il a reçue.

Ici je vous rappelle l'une des obligations du jeûne qui est d'avoir présente l'intention de jeûner pendant la nuit avant l'aube, en disant par exemple dans ton cœur : « *Je jeûne la journée de demain au titre de l'obligation du mois de Ramadan de cette année par acte de foi et par recherche des récompenses de la part de Allah ta^ala.* »

Mon frère, sache qu'il est possible que chaque nuit de Ramadan soit la nuit de *Al-Qadr*. Alors, multiplie les prières et les évocations chaque nuit ; et surtout pendant les dix dernières nuits du mois de *Ramadan*. Car, l'adoration accomplie durant la nuit de *Al-Qadr* vaut mieux que l'adoration accomplie pendant mille mois.

Ne fais pas en sorte que *Ramadan* soit une période consacrée à rechercher le superflu, la variété des plats et l'abondance de la nourriture. En effet le Messager de Allah ﷺ a dit :

((إِيَّاكَ وَالتَّنَعُّمَ فَإِنَّ عِبَادَ اللَّهِ لَيْسُوا بِالْمُتَنَعِّمِينَ))

(*'iyyaka wat-tana^ouma fa'inna ^ibada l-Lahi laycou bil-moutana^imin*) ce qui signifie : « **Garde-toi bien du superflu, car les esclaves de Allah vertueux ne sont pas ceux qui recherchent le superflu. »**

Enfin, prends bien garde de perdre ton temps dans les lieux de loisirs, dans les péchés et ce qui ne comporte pas de bien, comme de passer ton temps devant la télévision. Évite-cela et donne aussi ce conseil aux autres. Va plutôt rendre visite à tes proches parents. Entretiens les relations avec eux, car ce sera une provision pour l'au-delà.

Ô *Allah*, aide-nous à veiller en prières surrogatoires, à jeûner et à entretenir les relations avec les proches parents par le degré de *Mouhammad* celui qui était protégé de la chaleur du soleil par un nuage.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org

Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél. : 09 80 67 37 94 Fax : 01 42 62 79 68

Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	4, rue des Fossés 77000 Melun	01 60 65 46 06
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93